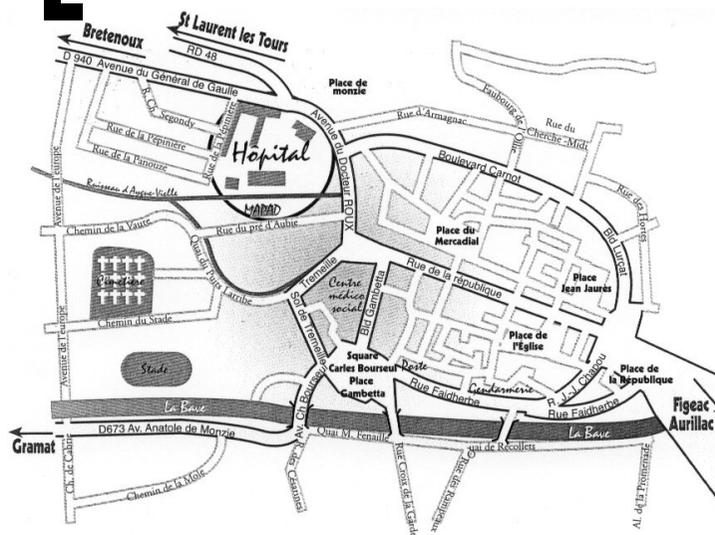


COMMENT
NOUS
CONTACTER ?

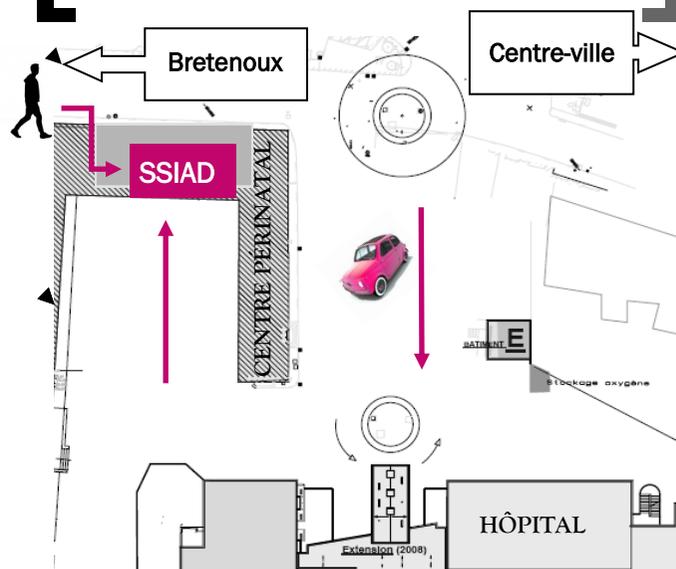
PLAN D'ACCÈS DE L'HÔPITAL



CENTRE
HOSPITALIER
SAINT-JACQUES
DE SAINT-CÉRÉ

Prendre soin à
Domicile

ENTRÉE DU SSIAD SOUS LE PORCHE



Centre Hospitalier de Saint-Céré
11 avenue du Docteur Roux
46400 SAINT-CERE

Tél: 05.65.10.39.50

Mail : ssiad@ch-stcere.fr

Site : www.gh-ot/hopital-saint-cere



ENR-0259 V3
14/10/2024

SSIAD
Service de Soins
Infirmiers à Domicile
de Saint-Céré



QU'EST-CE QU'UN SSIAD ?

Le **S**ervice de **S**oins **I**nfirmiers **A** **D**omicile (SSIAD) offre des soins personnalisés à ses bénéficiaires en respectant leur autonomie, leurs habitudes dans les actes de la vie quotidienne.

Le SSIAD, assure à domicile, sur prescription médicale:

- **Soins d'hygiène** (toilette, prévention d'escarre, l'aide à l'habillage ...);
- **Soins de confort** (aide à la mobilisation, au transfert,...);
- **Soins éducatifs et relationnels** (écoute,...).

Nos missions :

- Accompagner un retour au domicile à la suite d'une hospitalisation;
- Éviter une hospitalisation, lorsque les conditions médicales et sociales le permettent;
- Prévenir ou retarder la dégradation progressive de l'état général des personnes;
- Prévenir ou retarder l'admission en Institution.

A QUI S'ADRESSE-T-IL ?

Le SSIAD compte 32 places pour personnes âgées de plus de soixante ans, malades ou dépendantes.

Le SSIAD intervient sur les communes :

Autoire	Saint-Céré
Bannes	St Jean Lagineste
Frayssinhes	St Jean Lespinasse
Latouille-Lentillac	St Laurent les Tours
Loubressac	St Médard de Presque
Mayrinhac-Lentour	St Paul de Vern
Saignes	St Vincent du Pendent

NOTRE ÉQUIPE

- 9 Aides-soignants
- 1 Cadre de santé
- 1 Adjoint administratif

Les horaires d'intervention au domicile des usagers sont:
7h30 - 12h14 et 16h30 - 19h30

7 jours sur 7 toute l'année

COMMENT EN BÉNÉFICIER ?

Le service intervient **sur prescription du médecin traitant**.

Les démarches administratives relatives à la prise en charge sont effectuées par le SSIAD auprès de la Caisse d'Assurance Maladie dont dépend le patient. Celle-ci prend en charge 100% des soins.

Au moment de l'admission, l'infirmière coordinatrice établit le **projet de soins** et détermine notamment le nombre d'interventions, en fonction de l'état de santé de l'usager, de ses souhaits et des possibilités du SSIAD.

La prise en charge se fait **en partenariat** avec tous les intervenants à domicile: médecins traitants, infirmiers libéraux conventionnés avec le SSIAD, aides à domicile, kinés...

Un suivi est réalisé tout au long de la prise en charge. **Cet accompagnement est personnalisé et évolutif.**